

CHAPITRE XI

LA VIE BÉNÉDICTINE A HUNEGHEM

Après avoir décrit les destinées de Huneghem sous l'ancien régime, il nous faut pénétrer à l'intérieur du cloître pour étudier la vie religieuse qui s'y développa au cours des deux premiers siècles de son existence.

Les deux moniales d'Arras qui vinrent en 1624 s'établir à Grammont s'appelaient « Bénédictines Réformées ».

L'organisatrice de cette réforme, Florence de Werquignœul, la concevait dans un sens austère. Elle ne voulait rien entendre des tempéraments qui s'étaient glissés dans l'ancienne observance. Même les constitutions des Bénédictines Anglaises de Bruxelles, qu'elle avait d'abord adoptées, parce qu'elles visaient à un retour généreux vers la règle primitive, ne purent trouver grâce à ses yeux en raison de quelques mitigations à propos de jeûne et abstinence. Elle fit rayer ces adoucissements des statuts de sa nouvelle congrégation pour laquelle elle obtint successivement l'approbation de l'évêque d'Arras, du nonce apostolique à Bruxelles et finalement du pape Paul V en 1615 (1).

Elle imposait à ses communautés l'abstinence

(1) Parenty, o. c., p. 130.

perpétuelle ; on devait y commencer à minuit le chant des Matines ; il y avait clôture stricte avec des parloirs aux grilles « pointues ou doublées » ; tout ce qui sentait le luxe était inexorablement exclu et les religieuses ne pouvaient avoir à leur usage propre aucun ustensile en or ou en argent. Les prescriptions en matière de pauvreté recevaient une sanction farouche : privation de sépulture ecclésiastique pour les religieuses si on découvrait à leur décès qu'elles avaient retenu sans permission un objet d'une valeur de dix sous.

Tel fut le dur régime qu'inaugura Mère Anne de la Croix à Huneghem ; elle était trop près de Florence de Werquignœul, qui l'avait formée elle-même à la vie religieuse, pour être tentée d'adoucir en quoi que ce soit ses directives. Aussi eut-on quelque peine à trouver dans les débuts des jeunes filles à l'âme assez trempée pour affronter cette vie austère et il fallut attendre jusqu'en 1627 pour obtenir un recrutement plus régulier (2).

Pendant les 171 années qui s'écoulèrent entre la fondation et la suppression du monastère il y eut 172 entrées.

La plupart des postulantes appartenaient à la classe moyenne comme il fallait s'y attendre dans cette congrégation de la Paix-Notre-Dame. Elle marquait une réaction contre l'abus des monastères nobles où l'on exigeait des candidates un nombre déterminé de quartiers de noblesse, au risque de voir affluer des cadettes qu'il était laborieux d'établir dans le monde et dont les parents se débarrassaient ainsi à peu de frais. Dans les couvents

(2) Voir p. 93.

de Florence de Werquignœul, les aspirantes n'avaient pas « à s'occuper des gloires de leur lignée: il leur suffirait de montrer comme titres de noblesse ceux que St. Benoît requiert des postulants: le zèle pour l'office divin, pour l'obéissance et pour l'humilité » (3).

Ceci ne veut pas dire que les héritières des familles nobles étaient *a priori* exclues du monastère de Grammont. La fondatrice du couvent, la toute première, nous le savons, appartenait à la haute aristocratie anglaise, et, au cours du temps, nous trouvons à Huneghem une Warnot, fille du Seigneur de Jupille, deux van Waesberghe et une de Boudry appartenant au patriciat du pays d'Alost, des demoiselles de Ville, de Vienne, de Hollain et même à un moment donné une moniale portant un des plus grands noms de la Flandre, Isabelle Constance Borluut, fille du seigneur d'Assenbourg.

Ce sont là néanmoins des exceptions ; la plupart des sœurs appartenaient à des familles de bourgeois ou de cultivateurs, généralement de condition aisée et capables de fournir une dot qui s'élève jusqu'à 1600 florins, remplacée parfois par une pension ou la cession de quelques arpents de prés ou de terre de culture.

Au XVII^e siècle le plus grand nombre des postulantes vient du Hainaut ; Mons seul en fournit 14 et Ath 10. Les vocations flamandes sont rares dans les débuts ; il y en a 15 seulement avant 1700 et la plupart sont des Grammontoises, mais à par-

(3) U. Berlière, *Le Renouveau Bénédictin... du XVII^e siècle*, o. c., p. 10.



tir du XVIII^e siècle les Flamandes deviennent majorité. La liste complète du personnel porte aussi huit Françaises, deux Anglaises et une Hollandaise. Ce monde bigarré, malgré les différences de races, d'éducation, de condition sociale, de capacités s'adapte sans trop de peine, semble-t-il, à l'esprit de St. Benoît.

Le mérite en revient en grande partie à la forte personnalité de la fondatrice : Mère Anne Scudamore apparaît dans les documents douée d'une mentalité toute bénédictine. Pour s'en convaincre, il suffit de relire la longue méditation en l'honneur de St. Benoît qu'elle composa, probablement pour ses religieuses, et qui a été transcrite par la Sœur Marie de Jésus aux dernières pages du registre des professions (*).

Elle y parle avec un saint enthousiasme du fondateur et de son œuvre. Elle le salue couronné de gloire « non seulement en lui même mais encore dans le nombre presque infini de ses enfants qui ont joué un rôle si important dans l'Eglise » ; elle considère avec une sainte fierté des rois et des empereurs sollicitant de « son Père et Roy St. Benoît » le bonheur de devenir ses sujets et elle fait cette réflexion très originale que la gloire accidentelle dont jouit le grand saint au ciel « s'accroîtra jusqu'à la fin du monde par les vertus de ceux et de celles qui par l'exemple de sa très sainte vie et l'observance de sa Règle ont changé leurs mœurs et suivi la perfection ».

La copiste a noté que ce fut à la demande de l'ab-

(4) AH, Reg. 1 A, p. 94-97.

bé de St. Adrien, Dom Martin Lebrun, que la Prieure mit cette méditation par écrit.

Ce digne prélat fut un des grands collaborateurs de la Mère Anne de la Croix dans la délicate tâche de la formation spirituelle des premières religieuses de Huneghem. Pendant trois ans il se chargea lui-même d'entendre les confessions des religieuses et de leur inculquer les principes de la spiritualité de son Ordre. Surchargé d'occupations par l'introduction de la Réforme de la Présentation-Notre-Dame en son abbaye, il dut en 1627 renoncer à son ministère chez les moniales et le laisser provisoirement à un pieux ecclésiastique qui vivait retiré à l'abbaye, mais ce ne fut là qu'un intérim.

En 1629, à l'intervention du Père Charles, le « directeur de la réforme », résidant à Afflighem, l'archevêque consentit à laisser la direction des moniales à un des moines de St. Adrien et il en fut ainsi jusqu'à la suppression du monastère.

Lorsqu'en 1657 le chapitre annuel de la Congrégation de Notre-Dame tenu à St. Adrien décida que, pour ne pas nuire à l'office du chœur, les Pères n'accepteraient plus la célébration de la messe ou les confessions dans les communautés religieuses, il fut fait exception pour les Bénédictines (5). La fonction de confesseur à Huneghem

(5) EDH, p. 79. — « Ut divinum officium devotius et non cum tanto aliquorum gravamine celebretur, nullus in posterum ex nostris ad Beginagium et Hospitale pro missis celebrandis aut confessionibus excipiendis egredietur. Caritas tamen quae sororibus nostris Benedictinis fuit semper usque impensa continuari poterit, donec aliunde eis providetur, modo confessarius sic horas suas ordinet ut missae conventuali interesse valeat ».

fut considérée à l'abbaye comme un poste de choix, au point que nous la voyons mentionnée lors de l'élection abbatiale de 1686 par ceux qui donnent leur voix à Dom Monnart pour la prélatrice (6).

Ce religieux distingué, qui avait pendant quinze ans enseigné la rhétorique, la philosophie et la théologie à Grammont, succédait comme confesseur à Huneghem à Dom Charles Cambier (7) et à Dom Paulin Carton qui était Sous-Prieur de l'abbaye en 1677 (8).

Nous n'avons pas retrouvé d'autres noms de confesseurs au XVII^e siècle, mais nous en connaissons davantage au siècle suivant : en 1720 Dom Robert Noël, un montois ; en 1723 Dom François van der Maesen ; en 1734 Dom Maur Eloy qui après trois ans fut élu prélat de Oudenburg ; en 1737 l'abbé de St. Adrien, Ildephonse van Hoor-den, qui voulut bien se charger lui-même de ce ministère ; en 1744 Dom de Geytere, le vice-pasteur de la ville, et en 1755 le Sous-Prieur de l'abbaye D. Martin Boeykens (9).

Malgré les lacunes de cette liste, on peut constater que c'est à des religieux distingués qu'est con-

(Archives de l'Etat à Gand. Abbaye de Grammont, Registre 216, p. 54 : Resolutions et decreta capitulorum annualium congregationis Stae Mariae, 1657).

(6) EDH, p. 80.

(7) Frère du célèbre Odon Cambier d'Afflighem. (De Portemont, o. c., t. II, p. 150). Il est appelé dans un acte des échevins de Termonde en 1653 « gheestelijcke vader » des Bénédictines de Grammont.

(8) Nous empruntons ce nom à Gérard Sacré qui écrit que Dom Paulin exerçait encore cette charge au moment où il rédigeait son « Histoire de nostre temps ».

(9) EDH, p. 80.

fiée la direction spirituelle des moniales et celles-ci durent en ressentir les salutaires effets au point de vue de leur formation bénédictine.

Cette influence se trouva encore accrue par les visites canoniques que l'archevêque confia quatre fois entre 1637 et 1647 à l'éminent prévôt d'Affligem, Benoît van Haeften, un des principaux zélateurs du renouveau religieux de l'époque. Il vint les deux premières fois à Grammont avec Dom Charles de Cuny, la troisième fois avec le prélat de St. Denis et la dernière fois avec Dom Odon Cambier. Pendant ces visites, chacune des religieuses était interrogée soigneusement devant les grilles au sujet de l'observance, et une chaude allocution les exhortait toutes à la ferveur et à la perfection ⁽¹⁰⁾. Ainsi, comme l'a fait judicieusement remarquer D. Berlière, « les fils de St. Benoît furent pour leurs sœurs des conseillers dévoués et des maîtres expérimentés de la vie spirituelle... C'est surtout par les Bénédictins que les Bénédictines de la première moitié du XVII^e siècle sont devenues ce qu'elles ont été : de ferventes religieuses, parfaitement dirigées dans les voies de Dieu selon l'esprit de leur Règle » ⁽¹¹⁾.

Elles puisèrent aussi cet esprit dans la littérature ascétique de leur Ordre, abondante en cette période de restauration monastique. La bibliothèque de Huneghem, qui a conservé un bon nombre de ses livres d'autrefois, est révélatrice à ce sujet. Nous y retrouvons encore, le plus souvent sous une belle reliure de vélin, de nombreux livres spirituels

(10) Ibid., p. 31-35.

(11) *Le Renouveau Bénédictin*, o. e., p. 6-7.

d'auteurs bénédictins. Il y a d'abord une série de commentaires sur la Règle par l'abbé de la Trappe ; par Dom François, de la Congrégation de Lorraine ; par un Religieux de St. Maur et une dizaine d'anonymes, la plupart du XVII^e siècle. Puis ce sont les livres de St. Bernard et de Louis de Blois, *Les Bénédictiones Bénédictines* de Dom Jean, de la congrégation de Verdun (1621), *Le miroir Bénédictin*, dédié à l'abbesse de Grand-Bigard (1668), *Le Plaisant Verger d'Amour* du moine Athois Jacques le Noir (1621), *La Guide Spirituelle* de Ph. François (1621), *L'Exercice de la Mort*, de la Mère de Blémur, bénédictine de l'Institut de l'adoration perpétuelle (1680).

L'histoire de l'ordre est représentée par la *Grande Chronique Générale* de Yepes (1619), dans un bel exemplaire dont la reliure est marquée aux fers d'Afflighem ; les huit gros volumes de *L'Année Bénédictine*, offerte en don par la sœur Constance Borluut en 1672 ; *Les Eloges de plusieurs personnes illustres de l'Ordre de St. Benoît* de 1689. Il y aurait encore d'autres titres à citer mais ceux que nous avons recopiés disent déjà que par la méditation et la lecture les moniales reprenaient fréquemment contact avec la spiritualité de leur famille religieuse.

Il en résultait un profond attachement à leur vocation bénédictine. De Sœur Placide du St. Esprit, décédée le 21 mai 1688, on a écrit qu'« elle avait un si grand désir de la propagation de l'ordre qu'elle s'offrait à souffrir tous les maux du monde pourvu qu'elle eut assisté à quelques fondation ». Et on retrouve ce même sentiment dans plusieurs notices du nécrologe où l'on tient à redire

des défuntés qu'«elles aimaient fort leur vocation», qu'«elles avaient beaucoup de joie de leur vocation» ou encore qu'«elles étaient très zélées pour la diffusion de leur congrégation de bénédictines réformées ».

Une autre manifestation de cet esprit de famille se retrouve aussi dans les « confraternités » contractées avec plusieurs maisons de l'ordre, notamment en 1631 avec l'abbaye de St. Denis en Broqueroie ⁽¹²⁾ et celle d'Afflighem, en 1682 avec l'abbaye de St. Adrien ⁽¹³⁾, en 1662 avec le couvent de Termonde, en 1669 avec les abbayes de Douai et de St. Amand, en 1672 avec le monastère d'Arras, en 1681 avec l'abbaye de Ghislenghien et en 1695 avec celle de Namur ⁽¹⁴⁾. C'était un engagement mutuel de faire célébrer lors du décès d'un membre d'une des communautés contractantes un certain nombre de messes et de réciter des prières déterminées. Outre l'acte de charité très appréciable en faveur des trépassés, cette confraternité avait l'avantage de maintenir les relations entre les communautés, et, pour les Bénédictines de Grammont, elle devint souvent l'occasion d'expérimenter largement la

(12) L. Devillers, *Mémoire sur les Cartulaires de l'abbaye de Saint Denis en Broqueroie*. — *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, 1871, T. X, p. 209. CXX : 1637, Lettre de confraternité entre les religieux de St. Denis et les religieuses Bénédictines de la Paix Notre-Dame de Huneghem de la ville de Grandmont. — Lettre de l'abbé aux religieuses. (Cartul. n. 40, pp. 509-510). — CCXXI, 21 février 1637. Lettres réversales de la Prieure et des Religieuses de la Paix Notre-Dame de Huneghem. (Cartul. n. 40, pp. 511-513).

(13) EDH, p. 81, Texte du contrat.

(14) AH Reg. 4. Table des confraternités, anniversaires et autres messes, 1631-1695.

bienveillance des grandes abbayes avec lesquelles elles avaient établi ce lien spirituel.

Nous savons déjà combien le prélat de St. Denis en Broqueroie continua, pendant de longues années, à secourir Huneghem avec une largesse presque princière. L'abbaye d'Afflighem, moins opulente, se montra généreuse d'une autre manière. Le prévôt van Haeften fit don aux sœurs d'une statuette sculptée dans un fragment de la célèbre Madone qui, d'après la tradition, aurait répondu par un « Salve Bernarde » à l'« Ave Maria » que lui adressait le saint abbé de Clairvaux ⁽¹⁵⁾.

Faut-il dire que les Religieuses reçurent cette précieuse relique avec une profonde reconnaissance ? Il est probable qu'elles la placèrent dans leur église car le « Registre des Dons » mentionne plusieurs bijoux ⁽¹⁶⁾ offerts par des personnes du dehors en ex-voto à cette petite Vierge Miraculeuse ⁽¹⁷⁾.

(15) La statue d'Afflighem avait été brisée par un inconclaste en 1580. Les générosités du prévôt à l'égard de Huneghem ne se bornèrent pas à ce don remarquable. Beda Regau dans son *Afflighemium Illustratum* (ms aux archives de l'abbaye, t. VII, p. 1242) écrit : «-Specialem etiam affectum gessit erga Benedictinas Gerardimontenses cum quibus confraternitatem iniit 17 octobris an. 1631, quibus similiter saepe aegentibus misericordes manus extendit ».

(16) Mademoiselle Jeanne Dumont at donnez a Nre dame d'Afflighem une croix d'or et une couronne d'argent et une au petit Jesus (l'an 1662). — Mademoiselle Cornil Ginerol at donnez a nre dame d'Afflighem une croix d'or, il y at a la dit croix 6 diamans (l'an 1662). — Mademoiselle Jeanne de la Reu nous a donne par son testament... plusieurs tours de petites fines perles a nre dame d'Afflighem (l'an 1672).

(17) La présence simultanée de cette image et de celle de Notre-Dame de Huneghem en l'église du couvent a donné lieu

Un don analogue avait été fait à la communauté par Dom Vincq. En 1625, il offrit aux Sœurs une statuette taillée dans un des chênes de Notre-Dame de Foy (18). Elle est encore vénérée aujourd'hui dans la salle de travail des sœurs.

La bibliothèque de Huneghem garde elle aussi les traces de cette fraternité : parmi les livres de spiritualité bénédictine que nous avons cités, plusieurs furent offerts aux moniales par les abbayes avec lesquelles elles avaient des engagements d'ordre spirituel, plus spécialement par celles de St. Adrien et d'Afflighem.

au cours des temps à des confusions singulières. On a écrit que l'image de Notre-Dame de Huneghem était un fragment de la Madone d'Afflighem : erreur évidente, puisque la Vierge de Huneghem est en bois, alors que l'image d'Afflighem était une grande statue sculptée, en pierre. La méprise s'explique : c'est dans le même « Registre des Dons » que se trouvent notés les objets offerts aux deux Madones. Une lecture attentive de ces pages permet néanmoins d'éviter la confusion. La statuette provenant d'Afflighem y est appelée « la petite Notre Dame », celle de Huneghem, beaucoup plus grande, est désignée sous le nom de « la grande Notre Dame ». Le chanoine Huysmans, dans son *Geschied en Oudheidkundige inventaris der parochien van het Bisdom Gent*, 1910, a encore accentué la confusion en disant que « la Madone de Huneghem a été taillée du bois de l'arbre auquel était suspendue la Vierge qui à Afflighem parla à St. Bernard ». Il oubliait que cette Vierge d'Afflighem n'était pas une statuette suspendue à un arbre, mais une grande statue qui ornait le cloître. (D. Bernard, O.S.B. *Geschiedenis der Abdij van Afflighem*, Gand 1890). — D. Gabriel Willem s, O.S.B. dans son livre *O. L. V. van Afflighem*, Bruxelles 1924, p. 95 consacre un paragraphe au culte de cette Madone à Huneghem.

(18) F. F r i e s, qui dans son *Histoire de Notre-Dame de Foy* (Namur 1909) dresse une liste des statues taillées dans les chênes de Foy, ne connaît pas celle de Huneghem.

Ce fut surtout par des efforts soutenus vers la perfection religieuse, telle que la concevait St. Benoît, que les religieuses de Grammont révélèrent en ces deux siècles leur attachement à leur ordre. Elles se souviennent de la parole originale de la fondatrice de leur maison qui leur disait que la gloire accidentelle de leur très Saint Père Benoît s'accroîtra jusqu'à la fin du monde par les vertus de ceux et de celles qui « par l'observance de sa règle tendent vers la perfection ».

En conséquence elles se montrent au premier chef éprises de cette grande tâche de la louange de Dieu dont le chapitre XLIII de la règle disait « *Operi Dei nihil proeponatur* ». Rien ne doit être préféré à la grande œuvre de la louange divine.

Elles sont rares les notices nécrologiques où il n'est point fait mention du grand attachement des défuntés à l'office du chœur. On retrouve les formules les plus variées pour redire cet éloge que presque toutes méritaient en une large mesure : « Elle avait un grand zèle de l'observance régulière et particulièrement de l'office divin selon l'esprit de notre glorieux Père St. Benoît dont elle estoit remplie... Elle avait un grand zèle pour l'office divin et que tout se fit ponctuellement, elle estoit jour et nuit au chœur parmi la faiblesse elle garda la rigueur de la Ste Règle jusqu'à la mort... Elle nous a donné grande édification par son grand zèle à l'office divin où elle assistait avec attention et élévation d'esprit... Elle avait une voix angélique laquelle elle employait très volontiers à chanter les louanges divines... Elle chantait avec un extrême plaisir les louanges de Dieu et pen-

dant la fièvre maligne qui l'emporta elle ne fit que chanter des hymnes spirituels... » (19).

Ce dernier texte laisse deviner l'emprise de la liturgie sur ces âmes : elles n'en vivaient pas seulement pendant les heures passées au chœur ; les textes sacrés leur revenaient à l'esprit et sur les lèvres tout le long de la journée et surtout quand la souffrance les invitait à s'unir davantage au grand sacrifice du Christ. Le 15 septembre, Sœur Aldegonde Wautrude, après avoir longtemps et atrocement souffert, à la fois de peines physiques cuisantes et de grandes angoisses d'âme, se met à chanter d'une voix mélodieuse, quelques instants avant de mourir : « *Laetatus sum in his quae dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus* » (20) ; Sœur Dorothée en sentant les approches de la mort demande qu'on lui lise dans l'évangile le récit de la Passion, et doucement elle expire tandis que l'on répète la parole sainte « *Et inclinato capite emisit spiritum* ».

Ces édifiants souvenirs laissent deviner que la fidèle et pieuse récitation de l'office divin se trouvait complétée par une intense vie d'oraison. Elle aidait à pénétrer le sens profond des psaumes et des cantiques et attirait les âmes à l'union intime avec Dieu. Il est frappant de voir combien à côté du zèle pour l'*Opus Dei* est mentionné fréquemment l'esprit d'oraison des défunt(e)s (21).

Serait-il téméraire de voir ici l'influence que le

(19) AH, Reg. 1 A, p. 30, 36, 55, 67, 83.

(20) Ps. 121. « Je me suis réjoui en m'entendant dire : Nous allons entrer dans la maison du Seigneur ».

(21) AH, Reg. 1 A, p. 55-64-86.

P. de Coniers, disciple fidèle de St. Ignace de Loyola, exerça sur la Congrégation de la Paix en général et en particulier sur la Mère Anne Scudamore qui vécut pendant quelques années sous sa direction spirituelle ?

Florence de Werquignœul prescrivit en effet une heure d'oraison dans ses constitutions approuvées par Paul V ; et la méditation en l'honneur de St. Benoît composée par la fondatrice de Huneghem, par ses préludes et une sorte de « composition de lieu », rappelle fort la manière ignatienne.

Parmi celles qui lui succédèrent, la Mère Marie-Joseph semble s'être préoccupée tout spécialement d'inculquer cet esprit d'oraison à la communauté. Elle n'hésitait pas à dire à ses sœurs que « une religieuse sans oraison est comme un corps sans âme et un esprit sans vie » et elle cherchait à les y affecter par la promesse d'ascensions progressives à réaliser par leur fidélité à cet exercice. « De l'oraison », disait-elle, « on passe à la contemplation ; on contemple la bonté de ce grand monarque du ciel et de la terre, sa beauté qui ravit les anges, sa sagesse et ses autres attributs » (22).

Il est intéressant de constater cette adaptation aux courants spirituels plus récents (23) qui se re-

(22) AH, Reg. 1 A, p. 25 (2).

(23) Dans son étude sur les Bénédictines dans *Dictionnaire d'Histoire de Géographie ecclésiastiques* (fasc. XLII, col. 1225), D. Ph. Schmitz a fait remarquer cette infiltration des systèmes ascétiques modernes dans la spiritualité des Bénédictines au XVII^e siècle : « Formés par des méthodes récentes à des pratiques nouvelles, les religieux ou séculiers éminents qui dirigèrent les abbesses, les formèrent à leur tour par ces mêmes procédés. Le caractère bénédictin y perdit quelque peu, et l'on

marque encore pour d'autres formes de la dévotion, notamment pour la piété eucharistique.

A partir du milieu du XVII^e siècle, la piété des filles de St. Benoît s'était davantage orientée vers l'auguste Sacrement de l'autel depuis qu'à St. Dié la Mère Mechtilde du St. Sacrement avait organisé la congrégation des Bénédictines de l'Institut de l'Adoration perpétuelle qui s'établirent à Paris en 1652 (24). On les connaissait à Huneghem. Un des ouvrages de la Mère de Blémur, qui appartenait à cette congrégation, se trouve sur les rayons de l'ancienne bibliothèque, à côté des *Entretiens avec Jésus-Christ au T. S. Sacrement*, publié par un bénédictin de St. Maur. Ces livres étaient goûtés et la piété eucharistique est fréquemment signalée comme un des traits caractéristiques des sœurs trépassées.

A propos de la Sœur Marie Thérèse Huvel, décédée en 1694, on notait qu'« Elle avait son contentement et son recours durant ses peines au Très Saint Sacrement de l'autel et y trouvait grand soulagement », et à propos de la Sœur Marie-Joseph de Decker, morte la même année, que « son cœur tendait à tout moment pour estre devant le très St. Sacrement et quand elle ne pouvait estre dans l'église elle se glissait dans un lieu vers le clocher afin d'avoir vue sur le St. tabernacle et faisait là ses adorations ». Et des textes analogues reviennent pour la Sœur Isabelle Constance Borluut,

ne retrouve pas complètement dans la vie intérieure de ces monastères l'esprit qui animait les moniales du Moyen-Age. Mais les deux mouvements ont abouti à des résultats merveilleux ».

(24) Heim bucher, *Die Orden und Congregationem*, p. 197.



Sœur Lutgarde Séraphine et plusieurs autres (25).

Cette dévotion eucharistique se trouva tout naturellement complétée par la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. La piété liturgique traditionnelle des Bénédictines ne s'effarouche pas devant ce culte encore nouveau dans l'Eglise puisque la Bienheureuse Marguerite Marie ne mourut que vers la fin du XVII^e siècle. C'est que déjà avant ce temps l'attrait des âmes de choix vers le Cœur adorable du Sauveur se faisait jour aussi parmi les enfants de St. Benoît. Les Bénédictines anglaises de Bruxelles portaient le Cœur de Jésus dans leur blason et en leur église fut érigé le premier autel du Sacré-Cœur en Belgique. L'abbé de St. Denis, Dom Martin Gouffart, parle dans son journal d'une Bénédictine de Mons qui en 1659 se sentit poussée à demander la paix du monde par un recours instant au Cœur de Jésus, et, en ces mêmes années, la Mère Jeanne Mathieu Deleloë, Prieure des Bénédictines de Poperinghe, reçut des communications intimes analogues à celles dont fut favorisée la sainte Visitandine de Paray-le-Monial. D. Ursmer Berlière qui rapporte ceci dans son ouvrage *La dévotion au Sacré Cœur dans l'Ordre de St. Benoît* y fait mention d'une humble sœur converse de Huneghem, initiée à cette dévotion longtemps avant sa diffusion dans le peuple chrétien (26).

C'était la Sœur Barbe Meaudens, originaire de Boulers, dont la vie entière ne fut qu'un long mar-

(25) Reg. des professes, p. 36, 55, 64, 68.

(26) Maredsous 192-3, p. 57. — G. Kanters, *De Godsvrucht tot het H. Hart van Jezus in de vroegere staten der Nederlanden*, Bruxelles 1929, parle également de la converse de Huneghem.

tyre. Plus de deux cents fois elle eut à se soumettre au pénible traitement de la saignée, et toujours elle le fit avec cette bonne grâce que seule une parfaite conformité au bon plaisir divin peut inspirer. Pendant de longues années, une profonde plaie au côté lui causa de grandes souffrances. Dans les épanchements de l'intimité, elle trahit le secret de sa patience dans ces douleurs lancinantes. Un jour, avoua-t-elle à celle qui plus tard rédigea sa notice nécrologique, elle avait demandé cette plaie comme une grâce à Notre-Seigneur Jésus-Christ en souvenir de son côté ouvert par amour pour nous sur la croix. Sa prière avait été exaucée : la plaie resta ouverte jusqu'au jour de son trépas.

Quand plus tard l'Eglise aura formellement approuvé la dévotion au Sacré-Cœur, nous la trouverons mentionnée plusieurs fois dans les éloges décernés aux défuntes (27).

Ce ne fut pas seulement par le zèle pour la louange divine et une poussée intime vers les cîmes de l'union à Dieu que se révèle chez les anciennes moniales de Huneghem l'effort pour vivre la sanctifiante spiritualité de leur famille monastique.

On a fait remarquer à propos de cette spiritualité que St. Benoît a voulu que, chez ses enfants, la vie liturgique ait pour alliée le travail, afin de maintenir plus aisément l'équilibre entre les activités humaines mobilisées au service de Dieu (28). De là, chez les moines et les moniales, la part faite au « saint travail des mains », dont l'utilité est sou-

(27) AH, Reg. 1 B, p. 1 et p. 49.

(28) I. Ryelandt, *La Spiritualité bénédictine*, *Revue Liturgique et Monastique*, Maredsous 1929, t. XIV, p. 403.

lignée dans la règle qui stigmatise la paresse : « ot'ositas inimica est animae » (29).

A Huneghem on envisageait aussi sous cet angle la perfection religieuse. La fondatrice avait donné l'exemple. Dans la courte biographie rédigée au lendemain de sa mort, on a rappelé que, lors du séjour de la communauté dans la résidence provisoire, Mère Anne se levait avant l'aube, tandis que les autres sœurs étaient encore au repos, pour faire avec Sœur Suzanne des nettoyages auxquels répugnait fort sa délicatesse aristocratique. Le regard fixé sur Dieu, « elle s'employait », dit l'annaliste, « aux travaux les plus humbles avec une grande joye et contentement... s'employant volontiers aux actions les plus abjectes, faisant ce qu'elle n'eut point voulu que ces Religieuses eussent fait » (30).

Cette générosité fit école : on la signale fréquemment dans le nécrologe. C'est ainsi que de la Sous-Prieure, Sœur Marie Madeleine Notte, on a écrit : « qu'elle était le pilier du chœur et du labeur ». Après avoir peiné sans relâche pendant trente ans comme jardinière et garde-malade, elle fut infatigable pendant ses dernières années pour filer les toiles et consacrait encore une partie de ses nuits à faire des *Agnus Dei* et d'autres objets de piété pour les Capucins (31).

C'est surtout parmi les sœurs converses que l'on trouve une belle compréhension des tâches auxquelles elles s'étaient vouées en entrant en religion. La

(29) Reg. VLVIII.

(30) AH, Farde 1.

(31) Ibid., Reg. 1 A, p. 37.

notice consacrée à Sœur Agnès de Jésus, est fort suggestive à cet égard : « Elle était infatigable au service des Religieuses. Elle les aimait toutes comme si elle en eut été la Mère. L'espace de 46 ans qu'elle fut cuisinière elle leur administrait tout ce qu'elle pouvait et même sa portion quand elle était agréable, se nourrissant des restes des autres. Elle ne dormait que trois ou quatre heures pour avoir plus de temps pour le service de la maison ; elle était fort dévote et contemplative ». Belle union de l'action et de la contemplation, dans ces âmes à la fois fortes et candides ! On la retrouve sous une forme plus ingénue encore chez Sœur Jacqueline dont on écrit avec une belle simplicité qu'elle était « fort dévote et attentive à ses devoirs ; elle a eu toute sa vie soin des bêtes qu'elle aimait pour l'amour de leur créateur, elle était ronde et naïve, elle est morte subitement en bonne santé après avoir communié le jour qu'elle mourut, ayant fait tous les devoirs et ouvrages bien exactement » (32). Sœur Marie Elisabeth Barbe, douée d'une grande vigueur physique, la met si entièrement à la disposition de la communauté qu'elle s'attache aux besognes les plus ardues. Elle meurt à la tâche, en 1776 en tombant d'un des arbres du verger (33).

Il y aurait à glaner encore bien des souvenirs édifiants dans ces pages jaunies du livre des professions. Il faut se borner et conclure qu'incontestablement les moniales de Huneghem sous l'ancien régime se révélèrent dignes filles de St. Benoît.

Est-ce à dire qu'il n'y eût pas d'ombres à ce ta-

(32) *Ibid.*, p. 29.

(33) AH, Reg. 1 B, p. 40.

bleau ? Ce serait oublier qu'ici comme ailleurs, il fallut compter avec la fragilité humaine.

Les ordonnances laissées par le cardinal Philippe d'Alsace de Boussu en 1734 laissent supposer quelques entorses à l'observance parfaite. Il ordonne à la Supérieure de recommander aux Sœurs « l'étroite observance des vœux et du silence, le respect des unes envers les autres et surtout que les Sœurs converses honorent les religieuses du chœur avec ordre de « punir celles qui y manqueraient ». Il insista aussi sur la régularité des comptes à soumettre tous les trois ans à son délégué. La recommandation au sujet du silence à garder parfaitement revient encore en 1738 avec une réglementation plus sévère au sujet des grilles à l'église ⁽³⁴⁾. Pour qui sait lire entre les lignes, on comprend que l'on trouvait à Huneghem comme partout des âmes moyennes. Il reste que, malgré l'examen consciencieux de tous les documents et notre volonté arrêtée de faire la pleine lumière sur tout ce passé monastique, nous n'avons pas retrouvé des défaillances notables. On ne peut à aucun moment de ces deux premiers siècles parler de relâchement.

Nous croyons que parmi les facteurs de cette vigueur spirituelle il faut noter la sévérité qui, surtout au XVII^e siècle, présida au recrutement. Au registre des vêtures et professions, on note fréquemment que des novices n'ont pas été admises à la profession pour n'avoir pas été trouvées « capables d'une sy sainte vocation » ⁽³⁵⁾.

Ainsi on parvint à constituer un personnel choi-

(34) EDH, p. 89 et 91.

(35) AH, Reg. 1 A, p. 18, 34, 38, 42, 47.

si dont le bon renom franchit l'enceinte du monastère.

En 1668 une Bénédictine de Ghislenghien, Isabelle, Constance Borluut, vint demander à Huneghem l'habit de la réforme et cacha, à partir de ce jour, son nom illustre sous celui de Sœur Marie-Constance. Pendant vingt et un ans ses nouvelles sœurs eurent l'occasion d'admirer son ardente piété envers la sainte Eucharistie et son humilité sincère qui la rendait industrielle pour échapper à toute charge honorable. Dieu épura cette belle âme en lui envoyant de multiples peines intérieures pendant une partie notable de son existence. Il lui rendit la sérénité la plus complète avant l'heure de sa mort. Le 11 juin 1689, elle trépassa après une agonie si paisible que le nécrologue n'hésite pas à appeler son décès « une mort angélique ».

Un événement plus remarquable vint vers le même temps témoigner de l'excellente réputation de ferveur et d'observance dont jouissaient nos religieuses. Le 27 novembre 1660, l'abbaye de Saint-Amand perdit sa première abbesse, la Mère Gabrielle Corduan, qui, en 1650, avait été envoyée de Douai pour fonder ce monastère. Les religieuses de Saint Amand vinrent alors chercher une supérieure parmi leurs sœurs ferventes de Grammont. Elles offrirent d'abord la crosse abbatiale à la pieuse Jeanne-Claire dont nous avons esquissé la douce figure au chapitre V de cet ouvrage. Leurs instances se heurtèrent à l'invincible répugnance de cette âme humble pour toute charge et dignité. Elles tentèrent un nouvel effort auprès de la sœur Gertrude de Saint Gilles. Celle-ci, pressée par d'au-

gustes influences, acquiesça à leur demande et se résigna à quitter son couvent. Le sacrifice était double car Sœur Gertrude était Grammontoise ; en s'éloignant de ses consœurs, elle s'éloignait aussi de sa famille. Le 24 janvier 1661, elle dit adieu à la communauté et à sa ville natale et, cinq jours plus tard, elle reçut de l'évêque de Tournai la bénédiction abbatiale ⁽³⁶⁾. En 1669, elle passa, comme Abbesse de Saint Amand, avec la Prieure de Huneghem, un contrat de confraternité. Après vingt-huit ans d'un sage gouvernement, elle mourut, le 18 juillet 1688 ⁽³⁷⁾.

(36) Le *Cameracum Christianum* de Le Glay et la *Gallia Christiana*, (t. III) contiennent une erreur au sujet de la deuxième abbesse de Saint Amand. Ils la disent originaire de l'abbaye de Beaupré. Les archives de Huneghem prouvent péremptoirement qu'elle est sortie du monastère de Grammont.

(37) On lit encore à présent à Saint Amand l'épithaphe suivante sculptée sur la tombe de la Sœur Gertrude de St. Gilles :

PACIFICE

Icy repose le corps de Madame Marie Gertrude Druard, abbesse de la Paix Notre-Dame, dans la ville de St Amand, laquelle après avoir vécu louablement en cette qualité l'espace de 28 ans, est décédée de ce monde le 28 juillet 1688, âgée de 62 ans. Requiescat in pace. Amen.

CHAPITRE XII

LE PENSIONNAT SOUS L'ANCIEN REGIME

L'enseignement a été de tout temps pratiqué dans l'ordre de St. Benoît.

Déjà à l'époque de Charlemagne chaque abbaye avait son école où l'on instruisait non seulement les jeunes gens voués à la vie monastique, mais aussi les enfants des environs. Les petits aspirants au cloître recevaient leur formation dans la *schola interna*, les autres étaient instruits dans la *schola externa*. Au degré inférieur on apprenait la religion, le chant, la lecture et le calcul ; au degré supérieur la grammaire, la rhétorique, la dialectique, la géométrie, l'astronomie ⁽¹⁾. On a écrit avec raison que « durant tout le haut moyen âge les Bénédictins eurent, avec quelques évêques, quasi le monopole des grandes écoles » ⁽²⁾.

A l'exemple de leurs frères, les Bénédictines s'appliquèrent également, dès les temps les plus reculés, à cette grande tâche de l'éducation. Des auteurs assurent que St. Boniface, au VIII^e siècle,

(1) M. Heim bu cher, *Die Orden und Kongregationen der katholischen Kirche*, Paderborn 1896, t. I, p. 187 ss. — F. Braun, *De pristinis Benedictinorum scholis*, Munich 1845.

(2) Ph. Schmitz, art. *Bénédictins*, dans *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, col. 1138. — Berlière, *Ecoles Claustrales au Moyen-Age*, 1921.

fit venir d'Angleterre des moniales pour s'occuper de l'instruction des jeunes filles en Allemagne. Jusqu'au XIV^e siècle elles furent à peu près les seules éducatrices de la jeunesse féminine de l'Europe occidentale. La plupart des filles de rois, de princes, de nobles leur étaient confiées. Plusieurs de leurs abbayes, comme celle d'Admont dans le Steiermark, sous le régime de la bienheureuse Hemma de Gurk (3), exercèrent des influences considérables sur la culture de certaines contrées. Dans les débuts ce furent surtout les enfants destinées au cloître qui bénéficièrent de cet enseignement. Quand ces petites oblates devinrent moins nombreuses, ces écoles préparatoires à la vie religieuse devinrent des pensionnats.

Nous en retrouvons un peu partout, surtout à partir du XVII^e siècle, quand l'instruction se répandit davantage. Plusieurs congrégations bénédictines fondées alors, comme celle de l'Adoration Perpétuelle à Paris (4), et celle du Calvaire à Poitiers (5), inscrivent en bonne place l'enseignement au programme de leur activité et acceptent même certaines mitigations dans leurs statuts pour pouvoir s'adonner à l'éducation de la jeunesse.

Florence de Werquignœul, sans se résigner à ces adoucissements, admit, elle aussi, l'instruction (6). Nous la voyons pratiquée aux monastères d'Arras,

(3) M. Heimbucher, *o. c.*, p. 201.

(4) *Ibid.*, p. 197.

(5) *Revue Bénédictine*, t. X, p. 1-9.

(6) *Constitutions*, ch. II, art. 8.

(⁷) de Namur, (⁸) de Mons, (⁹) de Liège, (¹⁰). La communauté de Huneghem put donc s'y appliquer à son tour.

La pénurie des documents ne nous permet pas de constater quand fut inauguré le pensionnat à Grammont. Nous avons des raisons pour croire que l'on ne tarda guère. En effet, quand, en 1654, les religieuses se réfugièrent à Termonde, à l'approche des armées qui menaçaient Grammont, elles ouvrirent aussitôt dans leur maison de refuge une école où les familles les plus distinguées de la ville envoyèrent leurs enfants. Dans une requête au Roi, en 1660, les échevins de Termonde déclarent que plusieurs des religieuses qui, dans leur ville, instruisaient les enfants « tant ès bonnes mœurs, science et langue française qu'en piété, dévotion et crainte de Dieu » avaient déjà pratiqué cet enseignement « auparavant à Grandmont » (¹¹), et ils assurent que depuis l'arrivée des sœurs « les dittes filles et jeunesses ont changeées de face... fort avantageusement » (¹²). Il n'est pas admissible que les moniales de Huneghem eussent été capables d'improviser, dans le désarroi de leur exode, une école qui

(7) G. Acremont, *Le couvent de la Paix de Jésus, sis en la cité d'Arras*, Arras 1892, p. 23, 29, 32-34, 43, 47. — On publia à Liège, en 1730, un *Formulaire de Prières à l'usage des Pensionnaires du Monastère de la Paix de Jésus en la cité d'Arras*.

(8) V. Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 60.

(9) *ibid.*, p. 327.

(10) *Les Bénédictines de la Paix-Notre-Dame à Liège*, Liège 1897, p. 20-27. — P. D., O. S. B., *La Paix-Notre-Dame à Liège*, Liège 1927, p. 74 ss.

(11) EDH, p. 59.

(12) *ibid.*

d'emblée recueillit de vrais succès. Relevons aussi le témoignage du bourgmestre de Grammont qui, lors d'une enquête au sujet des établissements d'instruction en cette ville, écrit aux Conseillers fiscaux de Flandre que les Bénédictines « ont de tout temps tenu école » dans sa cité.

Nous devons cependant nous en tenir à des conjectures quant à la date de l'inauguration du pensionnat ; la première mention certaine qui en est faite se retrouve dans la notice nécrologique de la Mère Catherine Colombine où il est dit qu'elle remplit les fonctions de « maîtresse des pensionnaires », avant 1671.

Depuis, le titre de « maîtresse d'école » revient périodiquement dans les éloges funèbres et l'on peut constater que l'on y attachait de l'importance. C'est la seule charge qui est mentionnée à côté de celle de Sous-Prieure et de cellérier parmi les officières subalternes. On note souvent le nombre d'années passées dans l'exercice de cette fonction. Des Sœurs Adrienne van Boxtaele et Scholastique van Herreweghe il est dit qu'elles enseignèrent près de 20 ans. D'autres fois on souligne des aptitudes spéciales. De la Sœur Marie Benoîte de Hanst on écrit qu'elle « était une religieuse qui avait un esprit universel et était bien instruite dans la S. Ecriture ». Parfois aussi on souligne les sacrifices auxquels se résignaient les maîtresses. Ainsi Sœur Marie Cécile Piens, une percluse, se fit porter pendant sept ans en classe pour y donner des leçons de flamand (13).

(13) AH, Reg. 1. A, passim.

Par l'enquête de 1783 ⁽¹⁴⁾ nous savons qu'au XVIII^e siècle trois religieuses étaient attachées comme maîtresses au pensionnat et qu'une sœur converse était au service des élèves.

Ce même rapport nous donne quelques renseignements au sujet du programme des études. Il comprenait l'enseignement de la religion, du français, du flamand et de l'arithmétique. En outre on initiait les élèves aux travaux manuels : tricoter, coudre, remmailler, broder et, à titre facultatif, la dentelle.

On ne mentionne pas la musique, mais il est cependant probable qu'elle était enseignée aux enfants. En effet, à Termonde, les moniales de Grammont s'offraient à apprendre aux élèves : « allerhande spel op Instrumenten ». Elles s'y engageaient également à enseigner aux jeunes filles « allerhande fraejcheit » c.-à-d. toutes sortes d'arts d'agrément. Les nécrologies vantent le talent musical de plusieurs religieuses et pour initier les enfants aux métiers d'art on disposait de quelques éléments de choix. Sœur Séraphine de St. Joseph († 1691) était fort adroite pour faire « des ouvrages qui représentaient la Vierge et les Saints » ⁽¹⁵⁾. Sœur Thérèse Léandenne du Senloy, était très experte dans l'art de broder ⁽¹⁶⁾.

Pour l'enseignement littéraire on était fort pauvrement outillé. Aucune trace de ces livres classiques qui foisonnent à présent dans les catalogues des librairies ! On apprenait à lire à Huneghem

(14) Voir page 146.

(15) AH, Reg. 1 A, p. 67.

(16) Ibid., p. 101.

dans *Les Mœurs des Chrétiens* de Fleury (1682), *Le Pédagogue Angélique* de Jean Jacques Courvoisier, de l'ordre des Minimes (1636), *Les Contemplations divines* de Lessius, traduites par Claude Maillart, la *Vie de St Adrien* de Ruteau, l'*Histoire de Notre Dame de Wavre*, les *Relations de la Mort de quelques religieux de l'abbaye de la Trappe*.

Nous avons pu établir cette liste déconcertante de classiques grâce à une coutume singulière de l'ancien pensionnat. Avant de quitter la maison les élèves inscrivaient, à la première ou à la dernière page du manuel de lecture qu'elles avaient employé, leur nom suivi de la formule stéréotypée : « a eu l'honneur d'apprendre dans ce livre ». Souvent elles ajoutaient leur lieu d'origine, le nom de la compagne dont elles avaient partagé la chambre pendant leurs années d'études et quelquefois les noms de leurs amies préférées. Quelques-unes ajoutent des réflexions naïves qui évoquent d'une manière saisissante l'atmosphère de simplicité et d'intimité de ces petits pensionnats d'ancien régime.

Une dizaine de ces livres se trouvent encore dans les rayons de la bibliothèque de Huneghem et ils nous ont fourni les éléments d'une liste de 45 pensionnaires éduquées chez les Bénédictines entre 1717 et 1793.

La majorité sont des Grammontoises et — détail typique — elles le font remarquer avec une pointe de chauvinisme en écrivant gravement « je suis de la noble ville de Grammont ». Plusieurs d'entr'elles portent un de ces noms spécifiquement Grammontois que l'on voit paraître et reparaître dans les listes des échevins depuis le XVI^e siè-

de : (17) les Bijl, De Bruyne, van Herreweghe, van Hoorde, van Santen. Les Alostaises aussi sont nombreuses ; la plupart des autres viennent de la Flandre. La pénurie des moyens de communication exclut l'arrivée de jeunes filles de l'étranger : le rapport de 1783 assure que toutes les pensionnaires étaient « de la domination de sa Majesté », c'est-à-dire des Pays-Bas Autrichiens. Il nous dit aussi qu'habituellement il y avait une vingtaine d'internes à Huneghem en été et une cinquantaine en hiver.

Cette population scolaire fut néanmoins par intervalles fortement réduite à la suite des événements militaires qui, vu l'insécurité des routes, empêchaient les parents d'amener leurs enfants à Grammont. La chronique constate avec tristesse qu'en 1708 le pensionnat est vide à cause des « troubles de la guerre », chose d'autant plus malencontreuse qu'il n'était pas possible en ces années tourmentées de percevoir les revenus de la maison et qu'ainsi la communauté se trouvait réduite à la misère (18). Quand la paix d'Aix-la-Chapelle ramena le calme en 1748, le pensionnat reprit son allure normale. En octobre 1783 il y avait exactement 22 élèves parmi lesquelles 5 Grammontoises.

Ces enfants appartenaient à la classe aisée ; la pension annuelle s'élevait à 100 florins, plus un supplément de 3 florins et 10 sols pour la literie et 10 sols par mois pour l'entretien des chaussettes.

En tenant compte de la valeur relative de la monnaie, c'était là une dépense assez considérable dé-

(17) A. De Portemont, *o. c.*, t. 1, p. 50-64.

(18) EDH, p. 86.

passant le budget de plus d'une famille bourgeoise. Ce fut sans doute en leur faveur qu'on avait introduit la « demi-pension » ou la « demie-table ». A raison d'une couronne par mois, on fournissait aux enfants la soupe, les légumes et la boisson pour compléter le repas qu'elles apportaient de chez elles. Il est probable que la plupart des Grammontoises qui fréquentaient les classes de Huneghem vivaient sous ce régime.

Nous ne sommes pas à même de porter un jugement sur les résultats obtenus. Nous savons toutefois que, en 1783, le bourgmestre et les échevins demandèrent avec instance au gouvernement de confier aussi aux Bénédictines une école ouverte pour externes. Elle serait, écrivirent-ils, « d'une grande ressource pour nos inhabitans de ces environs » (19). Quarante ans plus tard, en sollicitant pour Huneghem l'approbation royale de Guillaume I^{er}, ils écrivirent : « Cette communauté a de tout temps tenu un pensionnat où les jeunes filles reçoivent une excellente éducation,... leur établissement est d'une utilité inestimable pour notre cité, si bien que nous verrions avec joie leur approbation et que tous nos concitoyens en seraient ravis » (20).

Jusqu'à quelle date les moniales ont-elles poursuivi leur œuvre d'éducatrices ? En tout cas nous savons qu'elles étaient encore à leur tâche après l'invasion des armées françaises en 1792. Un des curieux manuels de lecture, conservés à la bibliothèque, porte l'inscription : « Gasparine Desiran

(19) AEG, Archives de Grammont, n. 878.

(20) AH, Sect. I, n. 22.

« en l'honneur d'apprendre dans ce livre auprès de mes révérendes maîtresses Seraphine et Hildegarde et Thérèse... je suis de Meerbeek, je suis sortie en décembre 1793. Adieu Huneghem ! »

Les petites élèves n'étaient pas seules à être appelées « pensionnaires » au monastère de Grammont. On désignait aussi de ce nom quelques dames qui s'y étaient retirées et y habitaient un quartier séparé (21). La présence de ces personnes séculières ne doit pas nous surprendre. A toutes les époques et dans la plupart des familles religieuses nous les trouvons dans les abbayes et les prieurés (22).

Parfois ce sont des bienfaitrices insignes qui ont exigé ou reçu spontanément le droit de finir leurs jours dans la maison fondée ou embellie grâce à leurs largesses. D'autres fois ce sont des dames ou demoiselles que les communautés étaient obligées d'accueillir en vertu du droit coutumier du moyen âge, permettant aux évêques, à l'occasion de leur avènement au siège épiscopal, de placer dans chaque abbaye de leur diocèse une veuve ou une orpheline à leur choix qui y jouissait, la vie durant, du vivre et du couvert à titre gratuit.

Dans un très grand nombre de maisons religieuses, des dames et demoiselles trouvent un asile pour leur veuvage ou leur vieillesse, en payant une

(21) AEG, Grammont, n. 878.

(22) Voir nos études : *De abdij van Roosenberg de Waesmunster*, St Nicolas 1925, p. 59, 164. — *Les Sœurs Norbertines de Tussenbeek*, *Analecta Proemonstratensia*, 1928, t. IV, p. 246-248.

pension à la communauté. Leur admission n'est pas au sens strict du mot une œuvre de miséricorde puisqu'elle est rétribuée, mais elle cadre néanmoins avec l'esprit d'hospitalité inculqué par les anciennes règles monastiques.

Malgré les tendances très austères de leurs constitutions au point de vue de la séparation avec le monde, les Bénédictines de la Paix-Notre-Dame ouvrent elles aussi leurs maisons à ces personnes séculières. A la Paix de Jésus d'Arras nous trouvons en 1668 une dame Marie de Croy, veuve du grand bailli du Hainaut, M. de Boucquoy, qui s'est installée au monastère « avec un petit train de serviteurs » dans des appartements construits à ses frais (23). A Liège il y a des dames pensionnaires chez les Bénédictines en 1687 (24) ; il y en a aussi à l'abbaye de Ste Godeliève à Bruges. Au XVII^e siècle on les appelle *prebendaria* ou *provenierrighe*, en 1782 *tafelierrighe* (25).

Certains legs du « Registre des dons », font soupçonner que depuis le milieu du XVII^e siècle quelques personnes séculières se trouvaient établies à Huneghem. Nous en avons la certitude à partir des premières années du XVIII^e siècle. En 1737 la nécrologie de Sœur Marie Barbe note qu'elle a servi fidèlement pendant 35 ans Mademoiselle d'Aulmerie (26). Celle-ci habitait donc déjà le couvent en 1702. A partir de cette date son nom revient d'an-

(23) G. Sacré, o. c.

(24) P. D., *La Paix Notre-Dame à Liège*, o. c., p. 75.

(25) Archives des Bénédictines de Bruges. Chronique m.s., p. 152.

(26) AH, Reg. 1 A, p. 88.

née en année dans la liste des bienfaitrices. Elle donne plusieurs chasubles, un petit ciboire, un trône pour l'exposition du T. S. Sacrement, des cour-
tines de drap bleu pour le maître autel, un manteau pour la Sainte Vierge, des nappes. Elle fait aussi des dons en argent et procure aux religieuses des douceurs, des fromages, du vin et d'autres victuail-
les. Elle associe les sœurs à ses petits bonheurs. Quand en 1707 elle gagne un des lots à la Loterie d'Anvers, elle donne 200 florins à la communauté. Don providentiel après l'année de misère de 1709 !

On put ainsi acheter des grains et faire d'autres provisions, employer une partie de cet argent pour faire couvrir de tuiles la « maison de St Roch » appartenant à la communauté et dépenser le surplus pour le jubilé de la Prieure.

Une autre pensionnaire de bonne maison est là vers le milieu du XVII^e siècle : la « très noble demoiselle Marie Joseph Vilain XIII de Ste Waudru ». Elle était native d'Alost où ses ascendants occupent depuis 1585 la charge de bourgmestre et de receveur héréditaire de ce pays. A 16 ans elle était venue demeurer à Huneghem et elle y mourut à l'âge de 22 ans. Elle payait une pension annuelle de 300 fr., — plus que le double de la pension ordinaire, — ce qui fait supposer qu'elle disposait d'appartements plus vastes et était servie avec des égards particuliers. A sa mort, le 20 mars 1764, son père donna « par aumône » au couvent 150 florins à condition de faire dire 20 messes basses pour le repos de l'âme de sa fille. Il légua aussi au couvent le riche habit de damas bleu de la défunte. Il y eut pour elle, dans l'église du couvent, un service solennel « selon la mode de la noblesse ». On loua à

cet effet « le catafalque et les tentures du maître-autel de l'église St. Barthélémy et on employa 76 livres de cire pour les flambeaux et les grosses chandelles ». Les prêtres qui avaient célébré l'office et assisté à l'enterrement reçurent une large récompense et l'on traita « honorablement le parloir, le réfectoire et les pensionnaires » (27).

Nous connaissons encore les noms de Mademoiselle Marie Diu, native de Grammont, trépassée en 1751 (28) ; des demoiselles Marguerite et Elisabeth Sichein, originaires d'Amsterdam, qui moururent en 1762 et en 1770 (29) ; de la dame Christine Gortmans, veuve du Sieur Henri Sicking, qui paraît dans les documents de l'hôpital de Grammont en 1764 (30) ; des demoiselles de Coninck et Lannoy en 1781 (31). Nous savons aussi, par l'enquête de 1783, qu'en cette année il y avait cinq « demoiselles séculières » logées au couvent et qu'elles payaient 130 florins par an.

Si peu abondantes que soient ces données elles aident à reconstituer la physionomie du monastère sous l'ancien régime.

(27) AH, Reg. 1 B, Supplément.

(28) AH, Reg. 1 B, p. 16.

(29) AH, Reg. 1 A, Supplément.

(30) De Vos, *Onzer liever Vrouwen Hospitaal*, o. c., p. 510.

(31) AH, Reg. 6. f. 1 et 7.

CHAPITRE XIII

L'ÉGLISE CONVENTUELLE

Quel était l'aspect de l'ancien sanctuaire de Huneghem depuis qu'il était devenu l'église conventuelle des Bénédictines ?

Nous savons comment la pénurie des ressources conspira, vers 1624, avec le mauvais goût de l'époque pour mutiler cruellement cette intéressante bâtisse romane (1). A partir de ce temps, les styles de tous les âges s'y bousculent pour constituer un ensemble fort peu gracieux.

Cependant les moniales désiraient vivement l'embellissement de cette « maison de Dieu », où elles passaient tant d'heures à chanter la louange divine. Si leurs réalisations furent souvent regrettables au point de vue esthétique, il faut en rejeter la faute sur l'engouement pour les modes artistiques en faveur au XVII^e et au XVIII^e siècles.

Après les transformations de 1624 l'église de Huneghem comptait, outre le maître-autel, deux autels latéraux, adossés aux pieds-droits qui supportaient la retombée du grand arc ogival séparant le sanctuaire de la nef. L'un était dédié à Notre-Dame, l'autre à St. Joseph.

Le maître-autel était surmonté d'une « Adoration des Mages », attribuée à Théodore Rombauts. Était-

(1) Voir p. 85.

ce le tableau obtenu par échange du curé de Moerbeke par les marguilliers de Huneghem avant l'arrivée des Bénédictines (2) ? En tout cas, on le signale en 1628 et on juge qu'il n'était pas dépourvu de valeur artistique (3).

Sur cet autel se trouvait un grand tabernacle doré, entouré de gracieuses colonnettes corinthiennes, œuvre du sculpteur Grammontois Delestrée, et donnée en cette même année 1628 par Mademoiselle Crépieux (4). Peu de temps après Mademoiselle de Warlusel donnait un conopée de satin blanc pour couvrir le tabernacle ainsi qu'une petite couronne que l'on déposait au-dessus (5). Un bienfaiteur avait offert une somme d'argent pour faire repeindre l'autel ; Mademoiselle de Goux, la fille du baron de Neyghem, donna des *antependia* en damas rouge, bleu et vert pour l'orner, ainsi que des courties en soie verte, et Mademoiselle de Louens acheta une lampe en cuivre pour la suspendre devant le tabernacle.

L'autel de Notre-Dame de Huneghem portait une sorte de rétable formé d'une niche marbrée, flanquée de balustres dorés. Au-dessus se trouvait une Assomption de la T. S. Vierge. Ce tableau avait été offert par un prêtre séculier, l'abbé Firmin, qui, en 1628, résidait à l'abbaye de St Adrien et fut en cette année confesseur de la communauté. L. de l'Arbre assure que cette toile était due au pinceau

(2) Voir chap. III, p. 51.

(3) L. de l'Arbre, *Pierre Vétustes, Tous Branlantes*, o. c., p. 289.

(4) AH, Reg. 3, Déclaration et spécification des dons pour l'église, p. 6.

(5) *ibid.*, p. 2.

d'Abraham Janssens (6) et qu'il ne disparut que vers 1888. Le baron de Cassina de Boulers avait fait renouveler en 1645 la table d'autel et y fit suspendre en 1650 une lampe d'argent.

Les largesses des fidèles allaient surtout à la statue miraculeuse, qui selon l'usage du temps était habillée. Cette mode peu esthétique était devenue quasi générale à partir de la fin du XVI^e siècle. On comprend sa vogue ; les personnes dévotes aimaient à voir la Madone revêtue de robes, de manteaux précieux, de bijoux, de diadèmes qu'elles-mêmes avaient apportés en guise d'ex-voto.

Ces dons abondent. La dame de Pembeek procure des couronnes d'argent à la Vierge et à l'enfant Jésus ; quelques demoiselles pieuses lui achètent un sceptre d'argent, d'autres cèdent des colliers de perles, de petites croix, des bracelets, des bagues, des pierres précieuses. Nous ne trouvons pas moins de cinq robes, en « étoffe de soie et filet blanc et bleu », en « satin violette bordé de passement », en « soie argentée » et « toile d'Italie blanche », en « toile d'or ». Elles viennent du baron de Boulers, du seigneur de Pembeek, du prévôt van Haeften d'Afflighem. D'autres personnes offrent des manteaux, des voiles « de tocq » et des « couvres-chefs de gaz argenté ».

L'autel aussi est orné d'une « devantine en caffa bleu », et de courtines en étoffe de prix. Il porte un beau crucifix donné par l'abbé de St. Denis (7).

L'autel de St. Joseph n'est pas oublié. Il est sur-

(6) o. c., p. 289.

(7) Voir notre opuscule *Een oud Vlaamsch Genadeoord*, o. c., p. 40-45.

monté d'un tableau représentant la Ste Famille, attribué à Théodore van Thulden ⁽⁸⁾ et l'on offre des bijoux et de l'argent pour l'orner. En 1696 un gentilhomme, Monsieur La Court se charge des frais d'une « nouvelle table d'autelle à Saint Joseph avec la représentation du dict saint tenant le divin Jésus dans ses bras » ⁽⁹⁾.

Plusieurs autres toiles ornent l'église : une douzaine sont rappelées parmi les dons reçus au cours du XVII^e siècle. Elles représentent St. Benoît et Ste Scholastique, les apôtres SS. Pierre et Paul, St. François d'Assise, St. Charles Borromée, Ste Aldegonde, Ste Gertrude, Ste Catherine de Sienne.

Ce n'étaient probablement pas autant d'œuvres de maîtres, mais si les renseignements de L. de l'Arbre sont exacts, l'église de Huneghem méritait en ces temps une visite des amateurs d'art. Les noms des artistes auxquels sont attribués les tableaux des autels se trouvent en bonne place dans les lexiques des peintres belges. Van Thulden était un élève de Rubens ; d'Abraham Janssens on a écrit que seul Rubens l'a dépassé à son époque ⁽¹⁰⁾ et Théodore Rombauts était un des bons élèves de Janssens.

Quelques statues ornaient également l'église. Nous connaissons celle de la Ste Famille, donnée par Monsieur Maulroit, celle de St. Amand donnée

(8) L. de l'Arbre, *o. c.*, p. 289.

(9) AH, Reg. 3, p. 22. On y note (p. 9) deux tableaux de la Ste Famille donnés, l'un par Monsieur van Waesberghe, l'autre par Frère Baudouin Vincq. C'est probablement un de ces tableaux qui était placé au-dessus de l'autel de St. Joseph.

(10) *Biographie Nationale*, Bruxelles 1888, t. X, p. 131 ss.

par Monsieur van Waesberghe et celle de Ste Anne donnée par l'abbesse de Douai.

Il y avait encore un groupe sculpté, représentant le Christ mis au tombeau. De Portemont le vit en 1870 et déclare que même sous le bariolage qui le couvrait il n'était pas sans beauté ⁽¹¹⁾. Il ajoute que cette statue se trouvait placée sur un vieux banc sculpté qui était peut-être un reste des vieilles stalles de l'église. Cette conjecture est fondée ; les comptes des marguilliers mentionnent, vers 1615, des dépenses pour l'achat de stalles ⁽¹²⁾. En 1887, lors des travaux de restauration de l'église, L. de l'Arbre vit enlever cette statue qu'il appelle une « Piéta ». Ce fut sur la paroi, cachée par cette sculpture, que l'on découvrit des restes d'une fresque antique ⁽¹³⁾.

Mentionnons encore les orgues que le baron de Cassina fit placer à ses frais en 1644 et un « petit docsalle » que Dom Martin Lebrun fit construire en 1645 ⁽¹⁴⁾.

L'église conventuelle se trouvait donc déceimment ornée pour l'exercice du culte. Elle ne l'était pas assez pour satisfaire la piété des moniales qui y chantaient si fréquemment la parole du Psalmiste « Domine dilexi decorem domus tuae » ⁽¹⁵⁾.

(11) o. c., t. II, p. 263.

(12) Dans un inventaire des meubles de l'église de Huneghem, aux archives de l'évêché à Gand, on parle d'un banc sculpté avec trois « miséricordes » (saillies fixées aux sièges mobiles des stalles) représentant des moines tentés par la paresse, l'ivrognerie et l'avarice.

(13) o. c., p. 295.

(14) EDH, p. 78.

(15) Ps. 25 « Seigneur, je suis épris de la splendeur de votre maison ! »

Quand, à travers les grilles, leurs yeux se portaient vers le sanctuaire elles ne pouvaient se dissimuler sa réelle pauvreté. Les *antependia* de damas et les courtines de soie n'étaient que des « cache-misère ». En 1636 le maître-autel était en si lamentable état qu'on l'avait démonté pour le refaire plus convenablement ⁽¹⁶⁾, mais ce ne fut qu'une restauration médiocre à laquelle il fallut se résigner faute de ressources.

Celles-ci s'accrurent à partir de 1640. Les sœurs reçoivent alors des dons assez nombreux pour l'église, non seulement en tableaux, ornements ou objets de culte, mais aussi en numéraire.

Ils viennent de partout. Les novices, à l'occasion de leur profession, obtiennent de leurs parents quelques florins, parfois quelques écus d'or, destinés à l'embellissement du sanctuaire. Fréquemment elles cèdent aussi leurs bijoux et leurs habits précieux pour les vendre au profit de l'église. D'autres fois des proches ou des amis envoient de petites sommes « par aumosne pour la chapelle » ou se souviennent de celle-ci dans leur testament. Des notables de Grammont témoignent aussi de leur piété et de leur sympathie pour les sœurs par quelques largesses pour l'église. Il arrive même qu'on ne connaît pas le nom des bienfaiteurs. Ainsi nous lisons en 1638 : « une bonne personne de Malinne nous a donné par deux fois la valeur de 16 florins 7 sous et 11 florins 7 sous » ⁽¹⁷⁾.

(16) Il fut rebéni par Mgr van der Burcht, archevêque de Cambrai, délégué à cet effet par l'archevêque de Malines, empêché d'accomplir lui-même cette fonction liturgique. AH, Reg. 1 A, p. 2.

(17) AH, Reg. 3, p. 12.

Vers 1720 une bienfaitrice offrait 100 florins pour faire construire un maître-autel nouveau. Cette somme était insuffisante, mais ajoutée aux économies faites en vue de ce projet et en escomptant d'autres générosités que cette initiative provoquerait, on crut pouvoir entamer ce travail. On espérait d'ailleurs obtenir du Duc d'Havré et de Croy quelques chênes de son parc pour les boiseries qui devaient entourer le nouvel autel et on lui envoya cette humble requête :

« A son Alteze Monseigneur le Duc d'Havré et de Croy prince du St Empire, grand d'Espagne, etc.

Remontre en très humble et très profond respect la Mère Prieure et les Religieuses Bénédictines réformées à Grandmont, qu'à raison de leur grande pauvreté et qu'elles sont fort modicquement fondées depuis un temps imémorial, elles n'aurions pas encore esté en état de faire construire leur maître Autel ou repose le St Sacrement à leur église ; et comme ces humbles remontrantes se trouvent engagées par une aumône de cent florins, faite par une charitable personne à ce sujet, qui ne peut nullement suffire à cet effet, désirant cependant de voir un si bon ouvrage achevé pour la plus grande gloire de Dieu.

Sujet qu'elles se refugent très humblement vers vostre Alteze, la supliant respectueusement estre servie (eu égard à leur pauvreté), notamment au service de Dieu, de vouloir leur accorder quelques chesnes qu'elles emploieront à la construction du dit Autel implorant très humblement de vostre Alteze cette grace, quoy faisant elles continueront leurs prières ».

Il y a lieu de croire que cette requête trouva bon

accueil car le bois fut employé à profusion lors du travail important qui allait modifier complètement la physionomie de l'ancien sanctuaire (18).

Selon la mode du XVII^e siècle on éleva au-dessus de l'autel un grand portique couronné d'un fronton que supportaient deux massives colonnes ioniques de 9,5 m. de haut. La baie du portique était occupée par le tableau de l'Adoration des Mages et au-dessus de la corniche se trouvait sculptée l'image de Dieu le Père, dans une niche mesurant environ 3 mètres et flanquée de deux statues d'anges aux ailes déployées.

On ne se contenta pas de surmonter l'autel de cet arc de triomphe ; on couvrit les deux murs restants de l'abside polygonale d'une haute boiserie qui s'harmonisait avec le portique central. Sous une corniche, soutenue par des pilastres doriques, on voyait de chaque côté, dans une grande niche, les statues de St. Benoît et de Ste Scholastique. Elles mesuraient plus de deux mètres et avaient grande allure. Deux figures d'anges occupaient les extrémités de la corniche. Le tout était orné de couronnes, de rinceaux, de guirlandes et couvert d'une peinture imitant diverses variétés de marbre, relevées par des dorures.

Pour les contemporains, ce nouvel autel dut signifier un embellissement notable de l'ancienne église. En réalité il acheva de la défigurer irrémédiablement. L'élévation du portique et des boiseries

(18) Nous pouvons donner ici la description détaillée de l'ancien maître-autel de Huneghem, puisqu'il existe encore à présent, en l'église paroissiale de Sart-Dames-Avelines qui l'acquiert en 1887.

latérales qui montaient jusqu'à la naissance des voûtes, inspira, ici comme souvent ailleurs, la pensée de boucher les hautes fenêtres ogivales, désormais cachées par cet échafaudage de colonnes et de frontons. Plus tard on n'hésitera pas à adosser à ces fenêtres murées un nouveau bâtiment si bien que, lors des restaurations entreprises au déclin du XIX^e siècle, on ne pourra plus songer à rouvrir ces jolies baies gothiques qui auraient laissé pénétrer des flots de lumière dans le vieux sanctuaire rajeuni. Mais les moniales en 1720 ne soupçonnaient rien de ce désastre esthétique. Elles durent être à la joie en voyant leur église devenue beaucoup plus attrayante pour les fidèles.

Il y a tout lieu de croire que les Grammontois y venaient volontiers ; ils y trouvaient de multiples occasions de satisfaire leur dévotion. Grâce à l'aide fraternelle des Bénédictins de St Adrien, le service religieux était assuré à Huneghem ; un des moines de l'abbaye venait y célébrer chaque jour.

On avait à exonérer un grand nombre de messes en raison de multiples fondations d'obits et d'anniversaires faites au cours du XVII^e siècle. En 1730, la Prieure écrivait à l'archevêque qu'il y avait 15 de ces obits et 309 messes basses fondées dans l'église du monastère.

La plus ancienne de ces fondations date de 1635 et émane de Nicolas Francq, chanoine de la collégiale de St Jean à Diest et prévôt de l'abbaye de Forest près de Bruxelles. Par un acte de « donatio inter vivos », passé devant les échevins de Grammont, il légua une rente de 625 livres, héritée de son oncle, le bailli de Biévène, Acren et Everbecq, à l'abbaye de St Adrien, à l'hôpital, aux Minimes

et à la confrérie de Notre-Dame au marché et aux Bénédictines. Cent livres en revenaient aux moniales à condition de faire célébrer chaque année un anniversaire pour le repos de l'âme du donateur et de ses parents ⁽¹⁹⁾.

En 1661, la veuve Carlier fonde deux obits, pour son âme et celle de son époux, en léguant à cet effet une rente de 12 florins et 10 sous par an. En 1668, Adrien van Herrewege laisse une rente de 6 francs par an pour chanter deux obits avec charge de donner chaque fois un franc aux pauvres. En 1679, Hyacinthe de Waesberghe, seigneur à Hundelghem, et Dame Marie Anne de Waesberghe, douairière de Lucius Cornelius Lancelotti, cèdent au couvent un bonnier de terre, à Santbergen, pour les obits de Gilles de Waesberghe, seigneur de Hundelghem; de son épouse, Jeanne Françoise Rijn; de Pierre de Waesberghe, écuyer, son père; et de Jeanne van Eeckaute, dame de Grimberghen, sa mère ⁽²⁰⁾.

D'autres obits suivent pour Nicaise du Vivier, père d'une des religieuses, pour Mademoiselle Marie Ysabelle de Boudry, qui a également une de ses parentes au monastère, pour Mademoiselles Brumiaux, et quatre autres entre 1684 et 1707.

A côté des anniversaires nous rencontrons un grand nombre de messes fondées. En 1675 une béguine, que l'on appelle tantôt Le Roy et tantôt de Coninck, fonde 48 messes basses en léguant à cet

(19) G. De Vos, *Onser Liever Vrouwen Hospitaal*, o. c., p. 376, texte du testament. — Le registre 3 de Huneghem anote cette fondation en 1639. Il est probable que l'on dut attendre cette date pour entrer en possession de la rente.

(20) Voir le texte du contrat dans EDH, p. 74.

effet une rente de 24 francs par an. Les deux demoiselles Marie et Eléonore de Mons cèdent un capital de 520 florins et une rente de 37 francs pour une messe. La sœur de la Mère Marie-Joseph, Mademoiselle Marguerite Lefebure, laisse par testament 400 francs pour quarante messes par an et un de ses parents, Maximilien Lefebure, fonde une messe par semaine.

Il ne restait donc guère de jours libres au célébrant de Huneghem si on songe qu'il avait encore à dire chaque mois une messe en l'honneur du St Esprit à l'intention de la communauté et une autre pour les sœurs défuntes. En outre, il fallait fréquemment chanter un service à l'annonce de la mort d'un moine ou d'une moniale des abbayes ou prieurés avec lesquels on avait contracté une confraternité (21).

Aussi était-on parfois embarrassé quand on devait célébrer les funérailles des sœurs ou des messes auxquelles elles avaient droit après leur décès, ou quand on demandait des messes en l'honneur de Notre-Dame de Huneghem ou de St Joseph, fort vénéré en l'église à cause de la confrérie qui y était établie.

Cette gêne engagea la Mère Jeanne Claire à adresser en 1731 une supplique à l'archevêque pour lui demander la permission de faire exonérer ailleurs quelques-unes de ces messes fondées (22).

Elle en profita pour demander s'il n'y avait pas lieu de réduire aussi ces obligations, car les rentes, acquises à cette occasion, se trouvaient singulière-

(21) Voir p. 159.

(22) AH, Sect. I, Farde 9.

ment diminuées, parfois même elles avaient complètement disparu.

Du capital de la principale de ces fondations, celle des de Waesberghe, on avait perdu les deux tiers. La possession du bonnier de terre, donné pour ces quatre obits annuels, fut disputée aux moniales par le seigneur de Santbergen, parce qu'elles avaient négligé de prendre « un billet d'octroy ». Après de longues difficultés et pour ne pas s'exposer à des pertes plus grandes, elles se dessaisirent de cette propriété, acceptant en échange une rente annuelle qui leur fut après quelque temps remboursée au pauvre capital de 118 florins. La fondation importante des demoiselles de Mons subit le même sort. Ces fonds avaient été employés pour l'achat de trois bonniers, voisins de la terre léguée par Hyacinthe de Waesberghe. Les chicanes du seigneur de Santbergen les obligèrent à les céder aussi pour environ 380 florins. Ce qui restait avait été mis en rente mais les personnes qui devaient la payer devinrent insolvables à partir de 1699. Si bien que depuis près de trente ans la communauté ne percevait plus aucun revenu de ce capital.

La fondation d'obits faite par Adrien van den Herreweghe en 1668 n'eut pas meilleur sort ; de la rente de six francs par an il n'en restait plus que quatre en 1685. Comme il fallait à chaque obit donner un franc aux pauvres, les honoraires pour chacun des deux anniversaires se réduisaient à un franc. Il en allait de même pour les 48 messes fondées par la béguine Le Roy ; le tiers de la rente constituée à cet effet était perdu en 1727.

La Prieure avait donc des motifs plausibles pour

solliciter de l'archevêque une réduction de ses obligations.

Elle s'imposait encore pour un autre motif. Il fallait réserver quelques jours libres pour les services funèbres des personnes inhumées au cimetière de Huneghem. On se rappellera que, en 1624, cette question de funérailles avait fait l'objet de tractations entre les échevins et le mandataire des sœurs, le P. Basile Cavrois d'Arras (23). Finalement il avait été décidé qu'à l'occasion de ces enterrements, il serait facultatif de faire chanter ou non un service dans l'église des moniales (24). On le fit parfois. La petite chronique manuscrite du monastère nous apprend qu'en 1708 les funérailles de deux séculières donnèrent lieu à un conflit avec le clergé de St Barthélémy (25). Il semble même que le différend ne fut point apaisé de si tôt puisqu'en 1751, lors du décès d'une pensionnaire, Mademoiselle Marie Diu, on fait remarquer que l'on a chanté le service solennel avec trois prêtres dans l'église « sans contradictions de personne ». Ceci laisse supposer qu'il n'en fut pas de même durant les années qui précédèrent.

Les fidèles étaient aussi attirés en l'église des moniales par les réunions de deux confréries qui y avaient été établies pour les personnes séculières. L'une, sous le patronage de Notre-Dame, avait été approuvée en 1640 par l'archevêque Boonen (26) ; l'autre, en l'honneur de St Joseph, fleurissait déjà

(23) Voir chap. IV, p. 62.

(24) EDH, p. 15.

(25) *ibid.*, p. 85.

(26) *Een oud Vlaamsch Genadeoord*, o. c., p. 45.

avant 1627, puisque van Waesberghe la signale en cette année dans son *Gerard montium*. Ce culte de St. Joseph se survit encore dans la coutume qu'ont les jeunes mères grammontoises de venir vénérer à Huneghem, avec leurs enfants, les reliques du saint patriarche après leurs relevailles.

Les reliques étaient une des pieuses attractions de l'église des Bénédictines. Elles en possèdent encore à présent un grand nombre, enchâssées dans des « bautoirs » en argent assez richement travaillés.

Les plus insignes sont deux crânes des martyrs Thébéains et Tréviriens, dont les lettres d'authenticité furent renouvelées officiellement par l'autorité épiscopale en 1906. Nous supposons que ce sont celles dont il est écrit au registre des dons en 1693 : « Madame la duchesse d'Arscoot nous a donné des reliques de Saint Mauris et ses compagnons dans une chasse brodée ». En 1699 l'archevêque Humbert de Precipiano, accorda son « placet » aux patentes du doyen de la collégiale de Trèves, Richard Rosnort, qui fait foi de l'authenticité de ces reliques (27).

En 1656 on note : « le Révérend Père Anthoine Ruteau, minime, nous a donné des ossements de Saint Placide martyr, de Saint Romain martyr et de Saint Bonifas martyr qu'il a eu à Rome avec l'attestation ». En 1669 : « Mademoiselle Marguerite Lefebure, sœur de Ma Rde Mère a donné une petite chasse de bois d'ébène avec plusieurs saintes reliques dedans, Mademoiselle Marguerite Lefebure... nous a encore donné par son testament

(27) AH, Sect. I, Farde 6.

un croix d'ébenne avec plusieurs saintes reliques, avec l'approbation, en l'an 1674 ».

En 1644, le frère Baudouin Vincq enchâssa plusieurs de ces reliques dans deux petits « tableaux » qu'il offrit en don à la communauté, et, en cette année, il y eut même une translation solennelle, organisée par Monsieur van Waesberghe. Ce gentilhomme, dit la chronique, offrit « des reliques tres aseurées de Saint Amand avec l'aprobation de Monseigneur de Malines et a fait faire le 6 de fevrier de l'an 1644 une procession solennel depuis l'église de Saint Barthélemi jusqu'a notre église... et a faict chanter la messe en musiq avec la prédication en flamen où il y avait beaucoup de peuple ».

Mentionnons encore une innovation introduite à la fin du XVIII^e siècle. Le 24 décembre 1790 le cardinal de Frankenberg décréta l'établissement de l'adoration perpétuelle dans l'archidiocèse et, dans une lettre pastorale du 26 août 1791, il fixa le jour d'adoration pour chaque église et oratoire. Dans cette liste l'église des Bénédictines paraît à la date du 13 avril.

Quand se tint la première fois l'adoration perpétuelle à Huneghem, en avril 1792, les moniales devaient se trouver entièrement disposées à répondre à l'appel du cardinal qui disait dans sa pastorale : « Il nous faut unir dans une puissante prière pour conjurer le Seigneur de ne point permettre que nos provinces soient envahies par le monstre qui ravage les pays voisins et afin que nos solennités religieuses et nos tabernacles ne soient profanés par des mains impies ».

Peu de semaines auparavant, le 27 février, était arrivée une lettre des consœurs d'Arras qui annon-

gaient le décès de leur Prieure et qui terminaient leur missive par ces graves paroles : « Nous sommes toujours ici dans la crainte et aussi dans l'espérance de voir la fin de nos peines et le rétablissement de notre sainte Religion. Unissons nous, je vous prie, pour obtenir le triomphe de la foi que l'on voudrait éteindre dans notre malheureuse France » (28).

Le péril n'était que trop réel ; le 20 avril la France Révolutionnaire déclarait la guerre à l'Autriche et bientôt ses troupes se mettraient en marche vers la Belgique.

(28) AH, Sect. II, Farde 12.

CHAPITRE XIV

SUPPRESSION DU MONASTERE

Le 6 novembre 1792 Dumouriez battait les Autrichiens à Jemappes ; le 10, Grammont était occupée par les troupes françaises. D'aucuns les saluèrent comme des libérateurs, mais les illusions se dissipèrent rapidement. Dès le 20 novembre une contribution de guerre de 35.000 livres fut imposée à la ville ; le 15 décembre un décret de la Convention mettait sous séquestre tous les biens des communautés laïques et ecclésiastiques. On ne voulait pas seulement la destruction de l'ancien régime ; il s'agissait de s'emparer du numéraire et des métaux précieux pour remplir les caisses de la République. Ce décret inique fut proclamé à Grammont le 4 janvier 1793 et le 31 arriva un commissaire du pouvoir exécutif (1). C'était un avocat montois, du nom de Charles, un farouche partisan de la révolution, qui s'était déjà signalé par son fanatisme. Il est probable que sa visite redoutée fut épargnée à Huneghem, car les quatre semaines de février auront à peine suffi pour terminer les inventaires des communautés plus importantes au point de vue économique, tels que l'abbaye, l'hôpital, le béguinage, les couvents des Carmes et des Minimes. Aux premiers jours de mars le travail

(1) *Fris, o. c.*, p. 242 ss.

de Charles se trouva soudainement interrompu. Le bruit courait que les Autrichiens avaient repris l'offensive et étaient sur le point de reconquérir la Belgique. Le 5 mars, le pays était en insurrection contre les « faux libérateurs » devenus odieux par leurs brutalités, leurs vols d'argenteries et autres excès. Grammont ne resta pas en défaut ; on sonna le tocsin, plusieurs milliers d'hommes étaient accourus en armes des environs, l'arbre de la liberté fut arraché et on cria « Vive l'Empereur ». Le sinistre commissaire fut assailli, roué de coups, et peu s'en fallut qu'il ne fut tué (2).

Ce soulèvement était une témérité. Les Français tenaient encore solidement Gand et l'on apprit bientôt qu'un corps d'armée s'apprêtait à marcher sur Grammont. On s'imagine l'effroi de la population ! Les Bénédictines n'étaient pas les dernières à trembler. En effet, d'après le rapport, envoyé plus tard par Charles à l'administration centrale, il semble qu'on soupçonnait le religieux, chargé en ce moment de leur direction, d'être un des organisateurs de la sédition (3). N'étaient-elles pas de ce

(2) *Fris, o. c.*, p. 244. — *S. Tassier, Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793*, p. 287 ss. et p. 320.

(3) Archives du ministère des affaires étrangères à Paris. Correspondances politiques des Pays-Bas Autrichiens, 184, p. 221-224. Dans ce document, Charles cite parmi ceux qui ont préparé l'émeute « le prieur des Bernardines », qu'il appelle « cet hypocrite couteleux qui était parti en poste pour aller éveiller les paysans » des environs. Il rapporte aussi que « la veille du jour où on apprit la déroute d'Aix-la-Chapelle le prieur des Bernardines avait dit au surveillant : mange ton dernier morceau de pain, demain tu verras beau jeu ». Comme il n'y a pas de Bernardines à Grammont, on peut supposer

chef exposées plus que d'autres aux représailles ?

Déjà beaucoup d'habitants de la ville s'étaient enfuis quand le 18 mars on apprit la victoire des Autrichiens à Neerwinden. Le 30, une division du général Clerfayt vint reprendre possession de Grammont au nom de l'empereur (4).

A Huneghem, après des jours pleins d'alarmes, on respira. Les catholiques belges espéraient, en effet, que François II, assagi par les leçons des derniers événements, viendrait, en reprenant possession de ses états, apporter une ère durable de justice et de paix.

Les moniales partagèrent si bien cette confiance qu'aux mois de mai et de septembre de l'année 1793 elles admirent à la profession deux novices, les Sœurs Justine de St. Martin et Bernardine de St. Louis, qui avaient fait vêtue en 1792, mais dont la profession avait été remise en raison des événements.

Pour s'assurer la protection des Autrichiens on consentit à leur fournir deux millions de florins pour poursuivre la guerre contre la France. L'hôpital de Grammont dut intervenir pour 1000 florins. Les Bénédictines eussent été heureuses d'apporter aussi leur quote-part, mais probablement la pénurie de leurs ressources les en empêcha. En mai 1794, leurs frères de l'abbaye d'Afflighem devaient venir à leur secours par une aumône de 8 cou-

qu'il s'agit des Bénédictines et que le terme prieur désigne le religieux chargé de leur direction. Nous avons retrouvé ces détails dans une copie du document conservé à Paris, qui nous a été gracieusement communiquée par Mme S. Tassier-Charlier, professeur à l'Université de Bruxelles.

(4) *Fris, o. c.*, p. 244.

ronnes (5). D'ailleurs l'aide pécunière apportée par les provinces belges aux Autrichiens ne fut point efficace. Le 26 juin 1794, la bataille de Fleurus livrait derechef la Belgique, cette fois pour de longues années, à la domination française. Grammont avait tout à craindre de ses nouveaux maîtres qui n'avaient pas oublié les graves incidents de mars 1793.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir les échevins se résigner à une démarche humiliante. Quand ils apprirent que les Français avaient atteint Volkegem, ils envoyèrent à leur rencontre une députation avec un acte d'entière soumission. Elle fut bien accueillie. Le général de brigade Thiéry promit aux habitants « la conservation de leurs biens, la liberté des opinions et le libre exercice du culte ». Le lendemain, 8 juillet, une garnison française s'installait à Grammont.

Dès le 3 septembre, une écrasante contribution de guerre de quatre-vingt millions de livres fut imposée à la Belgique. Le pays d'Alost et de Grammont était cotisé pour quatre millions.

Les communautés religieuses eurent à porter doublement le poids de cet impôt formidable. Leurs biens étaient taxés à trente-cinq florins par bonnier alors que les biens des nobles ne l'étaient qu'à raison de vingt-cinq florins et ceux des autres propriétaires à raison de quinze. De plus, avec la noblesse, elles devaient fournir la différence entre les sommes recueillies et celles exigées par le gouvernement.

(5) Archives de l'abbaye d'Afflighem. Uitgeef aan aalmoesen.

Aux archives de l'Etat à Gand (6) nous avons retrouvé la « Répartition pour le payement des 4 millions en numéraire imposé au pays d'Alost ». Toutes les communautés religieuses de Grammont y paraissent, à l'exception des Pénitentes et des Bénédictines. Elles échappent à la contribution du fait qu'elles ne possédaient pas d'immeubles en dehors de l'enclos du couvent.

Bientôt, tout comme les autres, elles auraient à subir des vexations qui s'annonçaient chaque jour plus redoutables.

Provisoirement le culte catholique était encore toléré en Belgique, mais on s'acheminait visiblement vers la réunion définitive des provinces belges à la France. Dès lors les lois persécutrices en vigueur dans la métropole seraient aussi appliquées chez nous.

On s'étonne que, vu ces perspectives angoissantes, une jeune Gantoise, Colette de Goesin, vint se présenter comme postulante. On la reçut en février 1795 et le 20 avril elle reçut l'habit et le nom de Sœur Thecla de St. Robert (7). Quand vint le jour de ses vœux, les événements avaient pris une tour-

(6) Département de l'Escaut, n. 2085.

(7) Elle appartenait à une famille d'imprimeurs gantois très connus. Dans sa *Bibliographie Gantoise*, (Gand 1862, t. IV, p. 449), F. Van der Haegen donne le tableau généalogique des De Goesin. Colette Sophie y est mentionnée comme religieuse à Huneghem. On conserve à la Bibliothèque de l'Université à Gand ce poème, imprimé à la prise d'habit de Sr Thecla : *Maetgezang aen... Juff. Coleta Sophia De Goesin, plegtig aennemende het Kled van den H. Benedictus in het Klooster van Huneghem tot Geeraardsberghen den XX april 1795.* (Van der Haeghen, o. c., t. V, p. 398).

nure si troublante que l'on dut remettre cette cérémonie. En effet, le 4 octobre 1795, le redoutable décret qui proclamait l'incorporation de la Belgique à la France fut promulgué à Grammont (8). La persécution religieuse en forme allait suivre automatiquement.

Le 22 Vendémiaire de l'an IV (octobre 1795), fut publiée une loi enjoignant à toutes les communautés d'envoyer au gouvernement un «Etat des biens» détaillé de toutes leurs propriétés mobilières et immobilières.

Les religieuses de Huneghem obtempérèrent à cet ordre en envoyant le 31 octobre une liste de leurs revenus, d'où il ressort qu'outre la propriété du couvent, elles jouissaient de 41.607 florins de rentes. Après cette déclaration elles « posent en considération que leur couvent est chargé de messes tant anniversaires que de fondation qui absorbent la somme de 217 florins, 16 sols ; que, déduits du revenu ici déclaré, il conste, que ce même revenu doit servir à l'entretien de vingt-quatre religieuses tant infirmes qu'imbéciles, au dessus de deux servantes et la grande réparation qu'exige un grand et vieux bâtiment ».

Ce document, signé par toute la communauté, fut expédié à l'administration centrale. C'était, les religieuses ne purent en douter longtemps, leur arrêt de mort qu'elles venaient de signer. Le 15 Fructidor de l'an IV (1 septembre 1796), fut publiée la loi qui décréta la suppression de tous les couvents des départements de Belgique, et, le 21 septembre, une circulaire, émanant de l'administration départe-

(8) *Fris, o. c.*, 247.

tementale de l'Escaut, communiquait cette nouvelle à la municipalité grammontoise. Ordre était donné aussi de désigner des commissaires chargés de dresser l'« Etat des biens » et l'« Etat du personnel » des maisons religieuses. Le citoyen J. A. van Wichelen fut choisi à cet effet à Grammont. Chaque jour on s'attendait à le voir arriver à Huneghem.

Le 8 octobre 1796 il se présenta et somma toute la communauté de comparaître devant lui.

Quand toutes furent réunies, il fit connaître ses pouvoirs et commença par dresser l'« Etat du personnel » de la maison. Chaque sœur eut à déclarer son nom, son âge et la date de sa profession, déclarations qui furent vérifiées par l'examen des registres des admissions.

Ensuite le commissaire établit l'inventaire des objets de l'église et de la sacristie. Un à un tous les meubles, ornements, tableaux furent annotés puis « laissés à la charge et garde des membres du couvent qui ont promis chacun sous la responsabilité personnelle de les représenter à la première réquisition » (9). L'inventaire des propriétés, titres et rentes suivit et prolongea la perquisition jusque vers cinq heures du soir. Quand, avant de se retirer, le commissaire présenta à la signature des religieuses le procès-verbal de cette enquête, elles refusèrent d'apposer leur nom à ce document : elles ne voulaient avoir aucune part à cet acte de spoliation.

(9) Etat des biens aux archives de l'Etat à Gand. (Conseil de Flandre. Papiers des couvents supprimés).

Le 15 octobre, le rapport officiel du commissaire fut rédigé et fait en double, puis la municipalité l'envoya, le 23 du même mois, à l'administration départementale avec les « Etats des biens » des autres couvents de la ville.

Le jour de l'Epiphanie de l'année 1797 l'iniquité fut consommée. En cette fête solennelle les religieuses furent expulsées violemment du monastère ⁽¹⁰⁾. Plusieurs, natives de Grammont et des environs, trouvèrent hospitalité dans leurs familles ; celles qui étaient sans abri furent accueillies charitablement chez un fervent catholique, Mr Verhaegen, grand-père de Madame Jacques Spitaels, une des futures bienfaitrices du couvent. Une des vieilles Sœurs, Marie Placide des Anges, mourut peu de semaines après la dispersion de la communauté, le 21 mars 1797.

L'expulsion des religieuses provoqua une profonde indignation. De hauts fonctionnaires avertirent les autorités supérieures qu'une fermentation générale régnait à Grammont ; que les 30 fantassins, stationnés en ville pour faire exécuter les lois de la République, étaient exposés chaque jour à être

(10) V. Van Bossuyt, dans son opuscule *Geschiedenis van Huneghem* (Grammont 1906), assure que les religieuses furent conduites sous escorte armée jusqu'à la Grand'Place de Grammont. Il ne dit pas où il a puisé ce renseignement et nous doutons de son exactitude. Généralement on se contentait d'expulser les religieuses de l'enclos de leur monastère. Nous nous trouvons probablement ici devant un témoignage oral qui, en passant de bouche en bouche, aura été légèrement romancé. La date du 6 janvier 1797, est confirmée au registre des professions (AH, Reg. 1 B, p. 52) dans la notice de la Sœur Thecla de Goesin.

égorgés (11). Cependant la crainte de représailles empêchait les Grammontois d'imiter les catholiques de Lessines qui avaient suscité une émeute quand les religieuses durent quitter l'hôpital et ceux de Ninove qui avaient chassé les commissaires et tenté de sonner le tocsin. Ils évitèrent des éclats inutiles et compromettants et s'attachèrent à venir au secours des Bénédictines par des moyens plus efficaces.

On le vit surtout en 1798, lors de la mise aux enchères du vieux prieuré comme bien national.

A ne consulter que les documents concernant cette vente (12), on croit se trouver devant une aliénation pure et simple, au bénéfice d'un profiteur qui passe outre à sa conscience en acquérant ce « bien noir ».

Il y est dit, que le 22 Ventose de l'an VI de la République (13), les administrateurs du département de l'Escaut, conjointement avec le citoyen Du Bosch, ont mis en vente à Gand, « la ci-devant maison conventuelle des Bénédictines, comprenant un jardin, un verger, un hangar, une église et d'autres bâtiments contenus dans un enclos muré contenant ensemble 884 verges, mesure de Gand, et estimé à la somme de 54000 livres ».

A la première mise à prix, personne ne se présenta ; à la deuxième, le 27 ventose, un citoyen van Hulle offrit 41.000 livres et le commissaire Du

(11) P. Verhaeghe, *La Belgique sous la domination française*, Bruxelles 1926, t. II, p. 309.

(12) AEG, Département de l'Escaut, n. 1322. — 1 Germinal au VI, n. 24.

(13) 12 mars 1798.

Bosch haussa jusqu'à 50.000 livres, mais le bien ne fut pas encore adjugé. Enfin, le 7 germinal (28 mars 1798), le citoyen J. Odeyn de Gand acquit la propriété pour 60.000 livres.

Tel est le langage de l'acte officiel. Il ne nous apprend qu'une partie de la réalité. Le citoyen Odeyn était l'intermédiaire d'un catholique distingué de Grammont, Pierre François Van Hoorde, qui acquit l'ancien couvent avec l'intention de le rendre aux moniales quand la tourmente serait passée. Les 60.000 livres pouvaient être payées en assignats, presque sans valeur et ne représentaient qu'une somme modique. En payant au trésor 5079 francs et 37 centimes ⁽¹⁴⁾, ce grand bienfaiteur de Huneghem put sauver le vieux moutier et, après peu de temps, le remettre intact entre les mains de ses vrais propriétaires. En attendant il y plaça un gardien et exploita le jardin.

Vers la fin de l'année 1798 quelques catholiques hardis, malgré les interdictions de la loi, se réunissaient à Huneghem, pour assister à la messe et recevoir les sacrements. Leur audace s'explique. Depuis les derniers mois de 1797 se dessinait, par toute la Belgique, une courageuse réaction contre la politique antireligieuse du gouvernement français. Les rapports de police constatent qu'en l'an VI il y eut, en Belgique, une échauffourée à peu près tous les trois jours ⁽¹⁵⁾. Dans les campagnes, autour de Grammont, grondent déjà les sourdes colères qui préludent à l'héroïque guerre des pay-

(14) De Portemont, *o. c.*, t. II, p. 260.

(15) P. Verhaegen, *o. c.*, t. III, p. 278.

sans ; en ville même il y eut des troubles sérieux le 10 juin, lors de l'arrestation des prêtres Crick et Bredart. Il semble bien qu'ici, comme en beaucoup d'autres endroits, on avait escompté la collaboration des autorités locales. Après l'émeute, le commissaire de police fut destitué pour ne l'avoir pas réprimée assez énergiquement, mais les choses en restèrent là. On comprend dès lors que des citoyens plus attachés à la religion se risquent plus loin et se réunissent pour des offices religieux dans l'ancien monastère. Par sa situation aux confins de la ville, il se prêtait à des réunions clandestines.

Quand la rumeur s'en propagea, l'autorité municipale se vit contrainte de prendre des mesures, du moins pour la forme et elle promulgua cet arrêté, dont le texte nous a été conservé :

« L'administration municipale du canton de Grammont, considérant qu'on a remarqué que depuis quelque temps il se fait au ci-devant couvent de Huneghem des rassemblements pour l'exercice d'un culte ;

Considérant que l'art. 16 de la loi du 7 Vendémiaire an IV défend toute cérémonie du culte hors l'enceinte des lieux choisis pour cet exercice ;

Considérant qu'il est urgent de réprimer la contravention aux lois ;

Le commissaire du directoire exécutif entendu, arrête :

Le commissaire de police demeure chargé de faire visite, accompagné de la force armée, pour vérifier et réprimer tout rassemblement qui se tient au ci-devant couvent de Huneghem en contravention aux lois. Il se conformera aux dispositions de la dite loi du 7 Vendémiaire an IV et fera rapport

exact à cette administration du résultat de cette visite ».

De Portemont assure qu'à la suite de cette enquête ces réunions cessèrent ⁽¹⁶⁾. Nous croyons néanmoins qu'on ne tarda guère longtemps à célébrer de nouveau la messe à Huneghem. Quelques-unes des moniales chassées de leur cloître avaient profité, elles aussi, de la détente pour venir en reprendre possession. Le registre des professions du couvent contient à ce propos une assurance formelle dans la notice consacrée à la Sœur Marie Augustine de St. Amand, décédée en 1827. « Elle était », y est-il dit, « tellement attachée à son état qu'elle surmonta tous les obstacles pour rentrer et habiter dans ce couvent, une des premières, avec quelques autres, pendant le cours même de la révolution française ». Ces derniers mots ne nous permettent-ils pas de dater cette entrée à Huneghem d'avant le coup d'Etat du 18 Brumaire (19 novembre 1799) ⁽¹⁷⁾, qui pratiquement mettait fin au régime de la Révolution ? Dès lors on peut croire ⁽¹⁸⁾ que, en se résignant à porter des habits séculiers et à assister aux offices portes closes, elles y préparèrent en silence, dès l'année 1799, la restauration de leur communauté.

(16) o. c., t. II, p. 261.

(17) 19 novembre 1799.

(18) Dans une notice intitulée « *Geschied- en Oudheidkundige Inventaris der parochiën van het Bisdom Gent* » (*Almanak der Geestelijkheid van het Bisdom Gent*, 1910, l'auteur anonyme affirme positivement que des prêtres non assermentés célébrèrent en secret la sainte messe à Huneghem et que quelques sœurs continuèrent à y séjourner pendant ces années.